

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« INVESTISSEMENT VÉLO »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 20 ET 21 OCTOBRE 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport : Rapport sur l'énergie

Exposé des motifs

Le rapport de l'institut du climat rappelle dans son dernier panorama que « les collectivités vont donc devoir fortement accélérer leurs actions climat, à la fois en rattrapant leur retard d'investissements et en renforçant leurs moyens humains et d'ingénierie. Il est crucial de s'assurer qu'elles ont les moyens financiers de réaliser cette accélération, côté budget d'investissement mais aussi côté fonctionnement. D'autant plus que les actions des collectivités conditionnent en partie la vitesse de décarbonation des acteurs privés, notamment pour les transports.

Pour rappel, la stratégie régionale bas carbone fixe comme objectifs de part modale pour le vélo, un saut qualitatif de 3% à 12% d'ici à 2030. Cette ambition a été reprise dans la stratégie régionale des mobilités. Le développement de la pratique du vélo comme moyen de transport contribue à la politique de sobriété nécessaire et à la réduction des énergies fossiles. Il convient donc de réaffirmer une ambition d'un plan vélo dans le rapport Energie.

Délibéré : Ajout page 7 paragraphe « La Région soutient le verdissement des transports. »

**Après « Le développement de l'écomobilité pour les transports interurbains et scolaires évoqué
Précédemment » :**

- **Le développement d'un plan vélo pour développer des infrastructures et accompagner le changement de pratique**



LUCIE ETONNO
Conseillère régionale